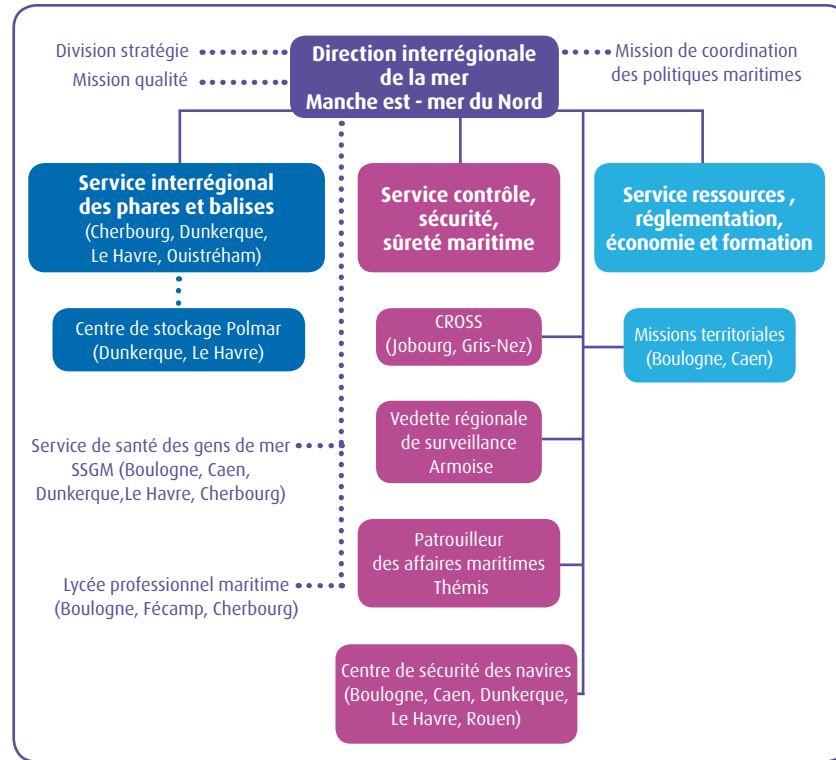


## Organigramme



## Infos pratiques

**Siège de la direction interrégionale de la mer**  
 4 rue du Colonel Fabien – BP 34  
 76083 LE HAVRE Cedex  
 Horaires d'ouverture : 9h-12h / 14h-16h  
 Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99  
 fax : 33 (0) 2 35 43 38 70  
[dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr)

**Direction interrégionale de la mer**  
 4 rue du Colonel Fabien – BP 34  
 76083 LE HAVRE Cedex  
 Tél. 33 (0) 2 35 19 29 99  
 Fax 33 (0) 2 35 43 38 70  
[dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr)

Ressources, territoires, habitats et logement  
 Développement durable  
 Énergies et climat  
 Prévention des risques  
 Infrastructures, transports et mer

**Présent pour l'avenir**

Juin 2011

DICOM – SD/DEP/11002 – DIRM MEMN – Mai 2011



## La direction interrégionale de la mer Manche est - mer du Nord

### Une ambition et des compétences au service de la mer et du littoral

La direction interrégionale de la mer (DIRM) est en charge de la conduite des politiques de l'État en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources et de régulation des activités maritimes.

Créées par décret le 11 février 2010, les quatre directions interrégionales de la mer constituent de nouveaux services déconcentrés de l'État relevant du ministère du Développement durable, en charge de la mer. Chaque DIRM assure :

- les compétences des anciennes directions régionales des affaires maritimes (DRAM) ;
- ainsi que celles des anciennes directions départementales de l'équipement (DDE) en matière de signalisation maritime et de gestion des centres de stockage Polmar.

Elle coordonne l'ensemble des politiques de la mer et du littoral des ministères du Développement durable et de l'Agriculture sur son ressort géographique.

Pour la métropole, les directions interrégionales correspondent aux grands périmètres maritimes : Méditerranée, sud Atlantique, nord Atlantique - Manche ouest et Manche est - mer du Nord.

Pour exercer cette mission de coordination des services en charge de la mise en œuvre des actions de l'État dans le domaine de la mer et du littoral, la DIRM anime en réseau :

- la partie maritime des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- les délégations à la mer et au littoral (DML), placées au sein des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), qui regroupent les compétences des anciennes DDAM et DIDAM et celles des anciens services maritimes des DDE ;
- tout autre service et opérateur de l'État intervenant dans l'espace marin.

La DIRM assure ainsi la promotion d'une gestion intégrée du développement durable de la mer et du littoral, dont elle contribue à maîtriser l'ensemble des composantes et à fédérer tous les acteurs.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

## Les missions de la DIRM

### Coordination des politiques en mer

- Coordonner les politiques de régulation des activités exercées en mer et sur le littoral et veiller à leur cohérence.
- Animer le réseau des services et opérateurs de l'État chargés de ces politiques ; promouvoir avec eux une vision d'ensemble des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques susceptibles d'impact sur l'espace maritime.
- Assurer, avec les DREAL, la gestion et la protection du littoral et la planification des activités en mer, en concertation avec les usagers.

### Développement durable des activités maritimes

- Encadrer les activités de pêche, de cultures marines ou d'élevages marins pour faciliter la cohabitation avec d'autres activités et pour assurer leur développement dans le respect des objectifs de préservation des stocks de poissons, de qualité des eaux et des écosystèmes marins. Cela passe par la mise en œuvre des aides publiques aux secteurs des pêches maritimes et des cultures marines mais également par la réglementation de la pêche et la coordination des actions de police de pêches des services de l'État.

### Sécurité maritime

- Assurer la sauvegarde de la vie humaine en mer, notamment pour les activités de loisirs nautiques.
- Prévenir les risques :
  - par un contrôle de la sécurité des navires et de leurs équipements ;
  - par un contrôle de la compétence des marins et des effectifs nécessaires à la conduite de ces navires et par un développement de la formation maritime ;
  - par la mise en œuvre de dispositifs de sécurité de la navigation maritime, balisage, surveillance du trafic maritime, information nautique.
- Renforcer la prévention concernant les risques du travail maritime.
- Préparer la lutte contre les pollutions accidentelles du milieu marin.

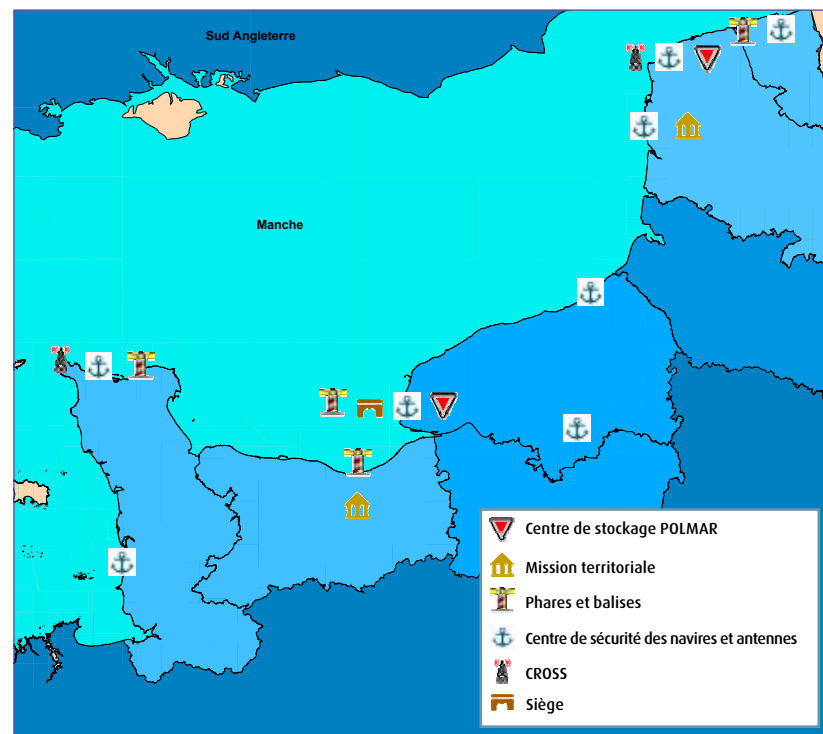
## Des services de proximité pour tous les acteurs et usagers des activités maritimes

La DIRM Manche est-mer du Nord s'étend sur les régions Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord - Pas-de-Calais et Picardie. Son siège est situé au Havre.

La DIRM comprend aussi des services spécialisés :

- phares et balises (Boulogne-sur-Mer, Cherbourg, Dunkerque, Granville, Le Havre, Ouistreham, Saint-valéry-sur-Somme, Étaples) ;
- centres de sécurité des navires (CSN) (Boulogne-sur-Mer, Caen, Dunkerque, Le Havre, Rouen) et antennes de CSN (Cherbourg, Dieppe, Granville) ;
- centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) à Jobourg et Gris Nez ;
- centres de stockage Polmar (Dunkerque et Le Havre) ;
- lycées professionnels maritimes (Cherbourg, Boulogne-sur-Mer et Fécamp).

Dans le cadre de la continuité des missions des affaires maritimes, elle assure la gestion de la vedette régionale, du patrouilleur et travaille en étroite relation avec les unités locales des affaires maritimes (ULAM) des DDTM.



## Les priorités qui sous-tendent l'action de la DIRM

- Promouvoir la sécurité à bord des navires de pêche.
- Assurer la sécurité du trafic maritime en Manche.
- Faciliter le développement des énergies marines renouvelables.
- Développer la formation professionnelle maritime.
- Renforcer la protection de l'environnement marin.

## Chiffres clés

- Environ 550 agents dont 400 civils et 150 militaires.
- Quatre régions administratives sur 1000 km de littoral.
- 700 établissements de signalisation maritime dont la moitié en mer.
- 17 phares.
- Plus de 1000 navires de pêche, 400 entreprises de cultures marines.
- Trois grands ports maritimes représentant plus de la moitié du trafic national (Dunkerque, Le Havre et Rouen).
- 40% des pilotes maritimes français.
- Le trafic maritime le plus intense au monde (500 navires de plus de 50 mètres par jour dans le détroit du Pas-de-Calais).
- 280 millions de tonnes de marchandises dangereuses transportées par an.